

Conseil d'arrondissement du mardi 23 janvier 2024

Vœu présenté par Carine Petit, Amine Bouabbas, Catherine Chevalier, Valentin Guenanen et les élu·e·s de la majorité municipale relatif au projet de Carte Scolaire 2024/2025 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14^e arrondissement

Considérant que l'école publique a pour mission de permettre à tous les enfants, dès leur entrée en maternelle, de bénéficier d'un parcours de réussite et permettant à celles et ceux qui ont le moins de construire leur vie en s'émancipant des déterminismes de leur milieu social ;

Considérant l'inquiétude des communautés éducatives et des parents d'élèves quant au déficit d'enseignant·e·s remplaçant·e·s, ainsi que les propos de la ministre Amélie Oudéa-Castera au sujet de l'école publique qui, bien que scandaleux et mensongers sur la réalité de ses choix individuels, ont le mérite de souligner l'importance du manque de moyens dont souffrent les établissements publics de l'Éducation nationale suite notamment à la politique menée pendant les deux quinquennats d'Emmanuel Macron ;

Considérant que cette politique d'austérité s'est déjà traduite par la suppression de 1 117 postes de titulaires pour la rentrée de septembre 2023 au niveau national, dont 162 postes supprimés dans le primaire et de 180 postes dans le secondaire pour la seule académie de Paris ;

Considérant que dans le 14^e arrondissement 6 classes dans le 1^{er} degré et 3 divisions au collège ont été fermées à la rentrée de septembre 2023 ;

Considérant que le Gouvernement continue cette année à mener une politique éducative du chiffre et que la loi de Finances pour l'année 2024 prévoyait la suppression de 2 440 postes – 1 709 dans le premier degré, 484 dans le second ;

Considérant que dans cette logique, le Rectorat de Paris travaille actuellement à la suppression de 160 classes en primaire et de 35 créations pour un bilan net de 125 postes supprimés en primaire, qui s'ajouteraient à la suppression de 128 postes dans le secondaire ;

Considérant que dans le 14^e arrondissement une dizaine de classes seraient menacées de fermeture ;

Considérant que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable, mais qui a considérablement ralenti, doit être vue comme une opportunité pour renforcer les moyens alloués à l'école publique, et permettre de conforter le mouvement, engagé depuis près de dix ans, d'une baisse du nombre moyen d'élèves dans les classes ;

Considérant que la taille des classes est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ;

Considérant, précisément sur ce point, la dernière étude de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la perspective du Ministère de l'Education nationale montrant que la France est le pays qui compte le plus d'élèves par classe, que ce soit en primaire (22 par classes contre 19,3 en moyenne dans l'UE) ou au collège (26 élèves en moyenne contre 21 dans l'UE), parmi les pays membres de l'Union européenne.

Considérant que ces suppressions de postes empêchent l'Académie de disposer d'une brigade de remplacement suffisamment dotée en poste, comme constaté par les organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves et comme dénoncé par le Conseil de Paris lors de ses nombreuses interpellations du Rectorat sur la question des suppressions de postes ;

Considérant que ces suppressions de postes contribuent soit à une répartition difficile des élèves au sein de l'école, soit à des classes trop lourdement chargées, au détriment des élèves et de leur avenir ainsi que des conditions de travail des professionnel·e·s qui les accompagnent dans l'apprentissage ;

Considérant que le nombre d'élèves par classe n'est certes par le seul critère permettant de garantir l'accès à la réussite éducative, mais qu'un nombre réduit permet de repenser l'école dans une approche moins verticale, en laissant plus de place aux pédagogies ouvertes et innovantes ;

Considérant également la différence des moyens alloués à l'école privée à Paris, en particulier pour accueillir des enfants non parisiens, au détriment de l'école publique ;

Considérant l'importance des enjeux de mixité sociale dans l'Académie de Paris, académie la plus ségréguée de France ;

Considérant l'engagement de la Ville en matière d'inclusion des élèves porteurs de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Considérant que dans une société qui doute et se fragmente, l'école publique est l'une des dernières institutions envers laquelle les citoyennes et les citoyens ont encore confiance ;

Considérant que cette confiance ne doit pas être érodée par des mesures dictées par le seul souci de réaliser des économies ;

Considérant et que la Ville de Paris se mobilise fortement pour favoriser la réussite des élèves en consacrant d'importants moyens à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves en transformant les cours d'écoles en Oasis, en rendant les abords des écoles plus apaisés et moins pollués avec les Rues aux Ecoles, en proposant des ateliers périscolaires gratuits les mardis et vendredis, complémentaires aux missions de l'Education nationale, en offrant des enseignements avec des Professeurs de la Ville de Paris spécialement formés dans les 3 disciplines qu'ils enseignent (EPS, Arts plastiques, Musique), l'Académie du Climat, et de nombreux autres dispositifs dans les écoles et les collèges ;

Considérant, parmi tous ces dispositifs, l'accent mis sur l'innovation pédagogique et les nouveaux apprentissages avec le TUMO numérique et l'Académie du Climat, qui préparent les enfants parisiens au monde de demain ;

Considérant enfin la mobilisation de la Ville pour entretenir ses bâtiments et améliorer leur performance énergétique ;

Carine Petit, Amine Bouabbas, Catherine Chevalier, Valentin Guenanen et les élu·e·s de la majorité municipale souhaitent réaffirmer leur engagement pour la réussite éducative des enfants du 14ème arrondissement et émettent le vœu auprès du Rectorat de Paris :

- **Que les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2024-2025 soient revues à la hausse pour permettre l'annulation des fermetures de classes (ou de divisions) dans les écoles et les collèges publics, renforcer la brigade de remplacement des enseignant·e·s et garantir à tous les élèves les meilleures conditions de réussite ;**
- **Que le seuil de fermeture des classes à Paris soit revu à la baisse afin de correspondre aux normes européennes, à savoir : 19 élèves par classe en primaire (hors REP) et 21 élèves par classe au collège ;**
- **Qu'une attention particulière soit apportée aux moyens affectés aux élèves porteuses et porteurs de handicap et que soit ouvert un nombre de postes conséquent, correctement rémunérés et bien formés, afin de répondre à leurs besoins et garantir les meilleures conditions d'apprentissage possibles ;**